

PRATIQUE DE MARCHÉ

Harmonisation du traitement des Lettres Aux Porteurs (LAP)

Version 1 de Juin 2024

Table des matières

1. HARMONISATION DU TRAITEMENT DES LETTRES AUX PORTEURS	3
i. Version de la fiche	3
ii. Périmètre fonctionnel d'application de la pratique de marché	3
2. CONTEXTE	4
3. PROBLEMATIQUE	4
4. PROPOSITION DE PRATIQUE DE MARCHÉ	4

1. HARMONISATION DU TRAITEMENT DES LETTRES AUX PORTEURS

i. Version de la fiche

Gestion des versions	Version	0.1
	Date d'émission de la fiche	26/06/2024
	Date de la version	26/06/2024
	Version validée	OUI

ii. Périmètre fonctionnel d'application de la pratique de marché

Harmonisation du traitement des LAP	Teneurs de comptes conservateurs	X	Centralisateurs – teneurs de compte de l'émission	X
	Sociétés de Gestion	X		
	Emetteurs	X		
	CSD Euroclear	X		

2. CONTEXTE

Certaines modifications intervenant dans la vie des titres nécessitent une information particulière aux porteurs de parts ou actionnaires. Le but de cette information est de permettre aux porteurs de parts ou actionnaires d'être informé et le cas échéant de prendre les décisions appropriées (information d'orientation de gestion d'un OPC¹, opérations sur titres et paiement de dividendes, convocation à une assemblée générale...).

3. PROBLEMATIQUE

Afin d'harmoniser les pratiques entre intermédiaires financiers donneurs d'ordres et centralisateurs, France Post-Marché (1) a élaboré une market practice pour harmoniser le traitement des Lettres Aux Porteurs (LAP) entre acteurs de la Place (Société de Gestion ou Emetteur, Centralisateurs, CSD, Teneurs de comptes conservateur...).

Aujourd'hui la réception de LAP sous formats distincts et sans qualification est source de charge de travail supplémentaire pour analyse de l'information reçue de la part de la société de gestion / émetteur, délai de communication supplémentaire ainsi que risques opérationnels.

4. PROPOSITION DE PRATIQUE DE MARCHÉ

Les principaux objectifs de cette harmonisation sont :

- Inciter les Sociétés de Gestion ou Emetteur à **classifier l'objet des lettres selon la nomenclature ci-dessous**
- **Normaliser les termes utilisés** entre les parties prenantes dans le processus de diffusion
- Gagner en efficacité opérationnelle dans l'analyse et le traitement de la LAP
- **Permettre de distinguer les LAP d'information** (changement d'orientation de gestion...) **par rapport aux LAP nécessitant des prises de décision** (vote aux AG, opérations sur titres optionnelles...) ou traitements (paiement de dividendes...)

Il est vivement recommandé aux parties prenantes d'utiliser la norme préconisée ci-dessous.

Préciser le produit :

- Equity
- Bond
- Fund
- ETF
- Other

Préciser l'objet de la LAP :

- Letter to Fund holders - Coporate Action
- Letter to Fund holders - General Information
- Letter to Fund holders - General Meeting

¹ OPC : organisme de placement collectif

- Letter to Fund holders - Other information
- Free text (*)

Exemple :

SECURITY TYPE	Equity
SUBJECT	Letter to Fund holders - General Information
NUMBER OF ISIN CODE	Several Isin codes
SECURITY ISIN(S) CODE(S) (*)	FRxxxxxxxxxx - Fryyyyyyyyyy
SECURITY NAME (**)	Funds YE
ESES PARTICIPANT REQUESTOR'S NAME AND CODE	123

(*) The entire list of codes to be inserted
(**) If several Isin codes, the Funds's name to be inserted

(*) Zone de champ libre destinée à une LAP contenant plusieurs types informations.

_